

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, le **mercredi, 2 novembre 2022 à 19 h 00.**

1. Ouverture de la séance.

Les conseillers présents :

Siège #1 Mme Francine Julien
Siège #2 M. Christian Lemay
Siège #3 Mme Dominique Laforce

Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Absence

Le Maire, M. Robert Julien

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jocelyn Chamberland, Maire suppléant.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

251-11-2022

1.1 Signification de l'avis de convocation.

Il est unanimement résolu que le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents.

252-11-2022

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté et rédigé.

1. Administration.
 - 1.1 Constatation de l'avis de convocation.
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.3 Autorisation de paiement à Excent Environnement Inc. pour les travaux de pompage, de déshydratation, de transport et de disposition des boues des étangs aérés de la Municipalité.
 - 1.4 Autorisation de procéder à un financement temporaire pour les travaux de réhabilitation des 6 rangs pour un montant de 3 095 381 \$.
2. Période de questions.
3. Varia.
4. Levée de séance spéciale.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents.

253-11-2022

1.3 Autorisation de paiement à Excent Environnement Inc. pour les travaux de pompage, de déshydratation, de transport et de disposition des boues des étangs aérés de la Municipalité.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 185-07-2022 suite à un appel d'offres sur le SEO pour des travaux de pompage, de déshydratation, de transport et de disposition des boues des étangs aérés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 240-10-2022 autorisant de sortir le tonnage supplémentaire du bassin numéro 2 ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués selon le devis et sont terminés ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 677 de Excent Environnement Inc. au montant de 591 816.03 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à Excent Environnement Inc. au montant de 591 816.03\$ pour la facture numéro 677.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

254-11-2022 1.4 Autorisation de procéder à un financement temporaire pour les travaux de réhabilitation des 6 rangs pour un montant de 3 095 381 \$.

CONSIDÉRANT que le conseil a octroyé le contrat à Sintra inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de réhabilitation par décohesionnement, rechargement et pavage du rang Saint-Prime, chemin Saint-Mamert, rang du Ruisseau Sud, rang du Ruisseau Nord et chemin du Petit Rang, conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 4 419 095.20 \$ incluant les taxes et excluant les imprévus;

CONSIDÉRANT qu'une approbation du ministère des Affaires municipales et de l'habitation avait déjà été donnée pour un montant de 3 095 381 \$ suite au règlement 240-2020;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 231-10-2022 abrogeant le règlement numéro 258-2022;

CONSIDÉRANT qu'un amendement au règlement numéro 240-2020-1 a été faite afin d'obtenir un montant supplémentaire de 1 125 619 \$;

CONSIDÉRANT que les règlements d'emprunt sont en attente d'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT qu'afin de pourvoir aux factures, une demande de financement temporaire est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire M. Robert Julien et la directrice générale Mme Anny Boisjoli à signer pour et nom de la municipalité de Saint-Guillaume, les documents relatifs à l'emprunt temporaire pour les travaux de réhabilitation des rangs au montant de 3 095 381\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de questions.

3. Varia.

255-11-2022 4. Levée de séance spéciale.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, Il est proposé par Francine Julien et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à **19:05**.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

M. Robert Julien
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien
Maire